

Thèmes 1 et 2

De l'école à l'apprentissage :

Le contrat d'apprentissage

Réponses de la page 6 de la brochure

- > Où trouver les articles de la loi relatifs au contrat d'apprentissage ?

A l'article 49 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle.

Dans « Ordonnance sur la formation professionnelle ».

Dans la « Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce ».

Dans le « Code des obligations ».

Dans la « Loi fédérale sur l'assurance-accidents ».

Dans l' « Ordonnance sur l'assurance-accidents ».

Dans les « Dispositions légales concernant le contrat de formation »

- > A quoi devez-vous être attentif ?

A respecter les lois en vigueur.

- > Quelles sont vos responsabilités ?

Réponse personnelle

- > Quels sont vos droits et vos devoirs ?

Droits :

Recevoir une formation correspondant au programme de formation ;

Etre occupé uniquement à des travaux en rapport avec sa formation ;

Ne pas accomplir de travaux à la tâche ;

Devoirs :

Faire tout son possible pour assurer le succès de sa formation ;

Se conformer aux instructions du maître de formation ;

Suivre l'enseignement professionnel.